



Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Editorial : « L'Union européenne ratifie l'accord sur la pêche »

Mai 2023

N° 04

Editorial
p. 1

Négociations
multilatérales
p.2

Négociations
plurilatérales
p.2

Zoom
p.3

Activités
régulières de
l'Organisation
p. 4

Activités de la
France à l'OMC
p.8

Calendrier de
l'OMC
p. 9

Le 25 mai 2023, le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne a approuvé l'accord OMC sur les subventions à la pêche. L'approbation complète le vote favorable du Parlement européen intervenu en avril. L'instrument d'acceptation du protocole de l'UE sera formellement déposé à l'OMC au nom des 27 Etats membres. La Suisse, Singapour, les Seychelles, l'Islande, les Etats-Unis, le Canada et les Emirats arabes unis ont déjà ratifié l'accord. Ce dernier entrera en vigueur quand deux tiers des Membres l'auront ratifié.

L'accord, qui a fait l'objet d'un consensus lors de la Conférence ministérielle de juin 2022, interdit les subventions au profit de la pêche illégale, non contrôlée et non réglementée ; des stocks en surpêche, sauf si des mesures de gestion durable sont mises en œuvre ; dans les eaux internationales non contrôlées (64% des océans). Les PED/ PMA bénéficient d'une transition de deux ans au cours de laquelle les deux premières interdictions ne s'appliquent pas. L'accord prévoit qu'un fond d'assistance technique pour les PED/PMA sera constitué à partir de contributions volontaires des pays développés dont la France. Cet accord a été largement salué, puisqu'il s'agit du seul accord obtenu depuis 1995, avec celui de la facilitation des échanges, et du premier texte de l'OMC visant explicitement un objectif de développement durable, l'objectif 14.6.

Néanmoins ses dispositions sont incomplètes. Faute de convergence entre les Membres, les règles concernant les subventions pour les activités contribuant à la surcapacité et à la surpêche n'ont pas été finalisées. Or, selon les données de la FAO, en 2022, 35% des stocks sont en surpêche et 57% sont exploités au niveau maximum de durabilité. Seuls 7,2% des stocks sont sous-exploités. Par ailleurs, l'OCDE estime que 10,4 milliards d'USD sont versés annuellement au bénéfice de l'activité en particulier par la Chine (38%), le Japon (13), les Etats-Unis (10), l'UE (9), le Canada (8) et le Brésil (6). Les principales captures émanent de la Chine (15%), de l'Indonésie (8), du Pérou (7), de la Russie (6), des Etats-Unis (5), l'UE (5), de l'Inde, du Vietnam, du Japon et de la Norvège.

Réservoir de biodiversité marine, source de protéine indispensable à la sécurité et à l'équilibre alimentaire d'une population croissante, moyen de subsistance pour plus de 260 millions de personnes, la ressource halieutique est un bien précieux et sa gestion durable, organisée dans un cadre multilatéral, constitue un enjeu décisif. Conscients de cet impératif, les Membres ont repris les négociations. Les discussions s'organisent autour des thèmes suivants : comment définir les subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche ? S'il apparaît légitime d'autoriser les subventions lorsque qu'une gestion durable existe, comment s'assurer qu'elle est efficace ? Quelle doit être l'étendue des dérogations accordées aux PED/PMA pour que l'accord préserve le droit au développement sans remettre en cause l'objectif de durabilité ? L'objectif ambitieux est de compléter l'accord initial avec des règles efficaces et équilibrées lors de la 13^{ème} Conférence ministérielle.

Maria COSME

NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES

Discussions dédiées au commerce électronique sous les auspices du Conseil général - 16 mai 2023

Confortant le processus de redynamisation du programme de travail multilatéral sur le commerce électronique initié à la 12^e Conférence ministérielle de l'Organisation en juin 2022, les Membres se sont une nouvelle fois réunis pour débattre des voies et moyens les plus appropriés à la « **facilitation du commerce électronique** ».

Il ressort de ces échanges qu'**existe un grand niveau de convergence** entre les Membres, qu'importe leur niveau de développement, sur la matière constituant la facilitation du commerce électronique, c'est-à-dire le développement de règles relatives aux documents électroniques, aux signatures électroniques, ou encore aux factures électroniques plus spécifiquement.

Outre Singapour et le Brésil, ayant présenté des systèmes qui leur sont propres mais reproductibles, les autres Membres sont intervenus pour dire ce qu'ils estimaient être

la matière composant la facilitation du commerce électronique, et **s'interroger collectivement sur le rôle que l'Organisation pourrait jouer quant à la création de règles, ou bien quant à la diffusion de règles existantes produites dans d'autres enceintes**. Ainsi, la loi-type CNUDCI de 1996 a fait l'objet d'une promotion, dans la mesure où elle constitue un modèle clé en main d'intégration plus ou moins aisée dans un cadre législatif et réglementaire domestique. De même, certains Membres ont présenté le moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques comme un élément participant de la facilitation du commerce électronique, dans la mesure où il assure la sécurité et la prévisibilité des échanges électroniques.

pierre-louis.guillou@dgtrésor.gouv.fr

NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

Initiative plurilatérale de facilitation de l'investissement pour le développement - Cycle de négociation de mai - du 2 au 4 mai 2023

Les cent douze Membres de l'initiative plurilatérale de facilitation de l'investissement pour le développement, coordonnée par le Chili et la Corée, se sont à nouveau réunis du 2 au 4 mai 2023.

La négociation du texte s'est poursuivie et a permis d'importants progrès en vue de la conclusion des négociations, prévue à l'issue du premier semestre 2023. Elle a eu lieu sur la base d'un texte révisé, dont l'annexe a été supprimée. **Elle a entre autres permis de stabiliser la totalité des dispositions relatives au traitement spécial et différencié (TSD) et la suppression d'espaces réservés dans deux sections.**

Plusieurs nouvelles communications ont été présentées par les Membres. Une proposition, faite par dix Membres, vise à améliorer la cohérence technique du texte. Les autres communications possèdent quant à elles une nature plus

substantielle. Elles seront examinées lors du prochain cycle de négociations en juin.

Des discussions relatives à **l'architecture juridique de l'Accord et de ses effets sur les Membres et/ou pays ont eu lieu durant le cycle**. Les Membres ont ainsi pu s'accorder sur un certain nombre de principes directeurs qui vont permettre de guider ce travail. Les discussions se sont en particulier concentrées sur les dispositions relatives au traitement de la nation la plus favorisée (NPF) et les dispositions finales car leur formulation dépendra de la nature de l'Accord : (i) multilatéral dépendant de l'Annexe 1 de l'Accord de Marrakech ou (ii) plurilatéral dépendant de l'Annexe 4 de l'Accord de Marrakech.

Concernant l'enquête sur l'évaluation des besoins des pays en développement et moins avancés, son délai de réponse a été prorogé jusqu'au 31 mai.

elinor.vandeveld-de-corbeaux@dgtrésor.gouv.fr

Initiative plurilatérale sur le commerce électronique - Cycle de négociation de mai - du 22 au 25 mai 2023

Les quatre-vingt-huit Membres participant à l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique se réunissent de nouveau du 22 au 25 mai 2023 pour un nouveau cycle de négociations. Ouvrant celui-ci, les coordinateurs de l'initiative ont appelé les Membres à s'engager sur la voie de la consolidation d'un maximum de dispositions, faisant preuve de flexibilité et usage de compromis. Parmi les Membres développés, se dégage une certaine convergence tenant à la volonté de concentrer les négociations à venir sur plusieurs dispositions essentielles à leurs yeux : flux de données, code source, cryptographie notamment. Un Membre en développement, auteur d'une proposition

relative au traitement spécial et différencié (TSD), a rappelé aux Membres que, si le commerce électronique était un levier de croissance potentielle important, l'accord négocié devait contenir les flexibilités nécessaires pour contribuer à la résorption de la fracture digitale.

Bien que des progrès substantiels aient été enregistrés dans les **petits groupes** relatifs à la vie privée ou à la cryptographie, aucun d'entre eux n'a été en mesure de consolider sa disposition (vie privée, télécommunications, cryptographie, code source, guichet unique, libre flux de données). Se réunissant pour la première fois, le petit

groupe dédié à la disposition relative aux flux de données a été l'occasion pour les Membres d'approfondir la compréhension mutuelle des positions de chacun sur ce sujet essentiel.

Enfin, les Membres ont participé à une **séance d'information consacrée au développement**, organisée et facilitée par Singapour. A l'occasion de celle-ci, les Membres ont à la fois réaffirmé le besoin de disposer d'une

vue d'ensemble, objective, sur l'assistance technique existante s'agissant du commerce électronique, fournie par l'OMC ou par d'autres organisations internationales agissant en la matière, et le besoin de disposer de dispositions de TSD ambitieuses pour permettre la plus large participation à l'accord, ainsi que la diffusion la plus large des bénéfices économiques du commerce électronique.

pierre-louis.guillou@dgtrésor.gouv.fr

ZOOM

Discussions informelles sur le commerce des plastiques sponsorisées par les Délégations de la France et de la Gambie auprès de l'OMC - 2 mai 2023

Dans un esprit de partage d'informations et de dialogue avec des entreprises européennes, africaines et chinoises, les **délégations de la France et de la Gambie** auprès de l'OMC ont sponsorisé des **discussions informelles sur le commerce des plastiques** le 2 mai 2023. Organisées et animées par Mesdames Stéphanie Noël et Virginie Tassin Campanella, co-fondatrices de l'association à but non lucratif [Sustainability Rounds](#), ces discussions ont permis de mieux comprendre les défis auxquels étaient confrontées les entreprises pour favoriser un commerce durable des plastiques et des autres produits de remplacement, en présence des Directeurs généraux adjoints de l'OMC en charge respectivement du développement et de l'environnement, Messieurs Zhang et Paugam et des deux représentants permanents de la France et de la Gambie, les ambassadeurs Kah et Oudot de Dainville. Ce dialogue s'est inscrit dans une **volonté d'associer à la réflexion le secteur privé, acteur essentiel pour mobiliser les investissements nécessaires** en direction d'une économie et d'un commerce plus durable.



Source photo DP France OMC

stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr

Traité international sur la pollution plastique : négociation à Paris du 29 mai au 2 juin 2023

L'OMC participe au processus de Traité international sur la pollution plastique avec 175 nations parties prenantes, sous l'égide des Nations Unies, pour définir un instrument juridiquement contraignant avant fin 2024. Un premier cycle de négociation s'est tenu à Punta Del Este en novembre 2022 et Paris accueille actuellement, jusqu'au 2 juin, la deuxième session de travail.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr

Plateforme sur les subventions mise en place par OMC/FMI/Banque mondiale et OCDE

Aux fins d'assurer davantage de transparence sur les subventions octroyées par les Etats, le FMI, l'OCDE, la Banque mondiale et l'OMC ont mis en place le 25 mai 2023 une plate-forme conjointe pour faciliter l'accès aux informations concernant la nature, l'ampleur et les conséquences économiques des subventions (subventions agricoles, subventions industrielles, subventions aux combustibles fossiles, subventions à la pêche). Cette plateforme est disponible à l'adresse suivante : www.subsidydata.org



Source internet Subsidy Platform (subsidydata.org)

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'ORGANISATION

Semaine des règles du 1er au 4 mai 2023

Chaque année, au premier semestre, une semaine, dite « des règles », est consacrée à la réunion du **Comité des sauvegardes, du Comité des subventions et mesures compensatoires, et du Comité des pratiques anti-dumping**. A cette occasion, les Membres dépêchent, en sus des délégués genevois, des experts des capitales afin de permettre les échanges les plus substantiels, parce que les plus informés.

En substance, au cours de cette semaine, l'importance du **principe de transparence** a été largement rappelée. Lui seul permettant d'assurer que l'activité de ces différents comités soient pertinentes, basée sur les pratiques réelles des Membres: ces comités ont la charge du suivi de l'activité des Membres en matière de sauvegardes, de subventions et mesures compensatoires, et anti-dumping, par les notifications que les Membres font parvenir à l'Organisation. Ainsi, ce sont les notifications qui assurent que les Membres puissent, dans une logique d'évaluation par les pairs, surveiller le respect, par les uns et les autres, des engagements auxquels ils ont communément consenti.

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

Comité sur l'agriculture en session extraordinaire - 3 et 4 mai 2023

Faisant suite au comité du 27-28 mars, la négociation sur l'agriculture s'est poursuivie les 3 et 4 mai, dans la perspective de la 13^{ème} Conférence ministérielle (Abu Dhabi, février 2024).

Sur **les stocks publics**, les positions difficilement réconciliables se sont de nouveau exprimées. Un groupe de plus de 70 PED (G33, pays africains, ACP, PMA) demande la possibilité de faire des stocks publics alimentaires, avec une composante de soutien de prix et sans limitation de montant. Cette position participe à la demande de davantage de « policy space » de la part des pays en développement. Elle s'inscrit aussi dans le cadre des préoccupations mondiales pour la sécurité alimentaire. Les pays développés et les pays exportateurs de produits agricoles (Cairns) reconnaissent comme légitimes les programmes à des fins alimentaires. Cependant ils refusent d'envisager une réponse positive à la demande formulée car elle conduirait à concéder davantage de soutien distorsif sans limitation de montant et sans garanties suffisantes de non contournement. Ils estiment que de

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Ne vivant pas en isolation clinique des débats économiques présents, les réunions des différents organes ont été l'occasion pour les Membres d'aborder les **législations, ou projets de législations, faisant l'actualité de l'économie globale**. Outre l'expression de certaines inquiétudes, voire préoccupations, l'organisation de débats quant à ces grandes législations ou projets de législations permet une plus grande compréhension mutuelle des objectifs économiques que les Membres se donnent domestiquement. De manière annexe, et invitée par les Membres, l'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** est intervenue pour présenter ses derniers travaux sur les subventions industrielles. En substance, il ressort de ces travaux que l'OCDE appelle à davantage se concentrer sur les comptes des entreprises, qui permettent de révéler plus facilement les niveaux de soutiens publics reçus que la stricte étude des comptes publics, souvent rendue difficile par l'enchevêtrement des différents échelons administratifs.

telles concessions ne peuvent se concevoir en dehors d'une avancée globale sur l'agriculture.

Sur le **mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS)**, l'existence d'un mandat ministériel indépendant de progrès sur l'accès au marché continue de diviser les Membres. Ces derniers ont néanmoins convenu qu'une session thématique dans le cadre du comité en session extraordinaire peut être programmée.

Le dernier thème de débat « quel pourrait être le contenu d'un **paquet sécurité alimentaire à la MC13** ? » ne permet pas encore d'identifier une orientation pour la 13^{ème} conférence ministérielle. L'inclusion ou pas d'une disposition sur les stocks publics réapparaît un point de divergence. Certains Membres souhaitent que le paquet contienne des progrès sur la transparence et une avancée dans le domaine des restrictions aux exportations.

Le comité fut précédé de deux sessions thématiques sur l'accès au marché et sur les restrictions aux exportations, dont l'objectif était de partager les informations et témoignages entre les Membres.

Examen de politique commerciale des pays de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO), membres de l'OMC - 3 et 5 mai 2023

Lors du 4^{ème} examen de politique commerciale des pays de l'OECO membres de l'OMC, (Antigua-et-Barbuda, la Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines), les Membres ont **salué la reprise économique de ces Petits Etats Insulaires en Développement (PIED) après avoir subi de nombreux chocs exogènes** tels que la pandémie, des catastrophes naturelles et la crise énergétique qui ont eu des répercussions sur ces économies importatrices nettes de denrées alimentaires et dont elles tirent largement leurs revenus du tourisme.

Toutefois, **malgré leur résilience et la mise en place de mesures commerciales, économiques et budgétaires** pour relancer le secteur du tourisme et du logement et viser la sécurité alimentaire, **des Membres ont invité les pays de l'OECO à poursuivre plus avant dans leur volonté d'améliorer le climat des affaires et leur régime d'importation et d'exportation des biens et services.**

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Groupe de travail sur le transfert des technologies - 4 mai 2023

La nouvelle présidente du groupe de travail, l'Ambassadrice et Représentante permanente auprès de l'OMC du Chili, Sofia BOZA MARTINEZ, a annoncé des consultations et deux séances en juillet et octobre.

Les pays en développement ont identifié trois domaines dans lesquels le transfert de technologie était prioritaire : le secteur agricole, la santé et le changement climatique. Un Membre a également évoqué le transfert des technologies dans le champ du commerce électronique.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Les Membres ont soutenu les pays de l'OECO dans **leur participation active à l'intégration régionale** et l'UE a insisté sur son partenariat commercial avec ces pays au sein du **CARIFORUM**.

Les Membres ont salué les efforts réalisés par **ces petites délégations** pour participer aux initiatives et groupes de travail relatifs à la **réforme du règlement des différends, au e-commerce, à la facilitation des investissements, et leur soutien aux négociations sur la pêche**. Ils les ont invitées à participer aux initiatives environnementales, à mettre à jour leurs notifications, et à approfondir la mise en œuvre de l'AFE.

Compte tenu d'un certain nombre de communications parues récemment sur la politique industrielle, d'autres communications et consultations à venir, **les travaux sur le transfert des technologies semblent retrouver force et vigueur à l'OMC tel que les pays en développement l'avaient demandé lors de la retraite sur le développement en début d'année.**

Programme de travail suite à la déclaration MC12 « nouveaux défis SPS » – du 8 au 11 mai 2023

Les cinq groupes de travail mis en place pour conduire le programme de travail de la déclaration MC12 sur les « nouveaux défis SPS » se sont réunis une 5^{ème} et dernière fois au cours de la semaine du 8 mai. En particulier, le groupe 1 sur la soutenabilité des pratiques et la sécurité alimentaire mondiale a fait appel à l'expertise de l'OMSA, la FAO, l'OMS, l'OCDE, la CNUCED ainsi qu'à celle d'organismes de recherche internationaux spécialisés. Le groupe 2 sur la gestion de l'incertitude dans l'analyse des risques SPS a mobilisé l'expertise des organismes internationaux suivants : CIPV, OMS, FAO, OMSA, Codex et

a présenté les témoignages des autorités de gestion suivantes : EFSA pour l'UE, autorité du Japon, Food inspection service pour les USA.

Les travaux des cinq groupes donneront lieu à un rapport factuel complété d'un document stratégique, destiné aux ministres en vue de la 13^{ème} Conférence ministérielle. Une première version de ces documents sera soumise aux Membres en vue d'un échange lors de la prochaine semaine SPS (11 au 14 juillet).

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) - 10 et 11 mai 2023

Biens et services verts (éolien et hydroélectrique), **subventions** (liées à la transition vers des économies bas-carbone), **mesures climatiques liées au commerce** (secteur agricole), **économie circulaire** (solaire et éolien) ont été à l'agenda de ces discussions structurées de mai.

En matière de biens et services verts dans les secteurs éolien et hydroélectrique, **la promotion de la coopération réglementaire a reçu un large soutien des Membres**. Des Membres ont également présenté leur régime de

subventions industrielles. Dans le champ des mesures climatiques liées au commerce, l'association internationale des engrais a expliqué sa politique de décarbonation de l'industrie et le développement de l'ammoniac bleu et vert. Enfin, dans celui de l'économie circulaire des secteurs solaire et éolien, les Membres ont débattu sur la difficulté de recycler les produits du fait de la présence de certains matériaux et de la nécessité de réaliser des économies d'échelle.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité Commerce et développement - 58ème session de l'Aide pour le commerce le 12 mai 2023 précédé d'un atelier sur la sécurité alimentaire et l'aide pour le commerce le 11 mai 2023

Le 11 mai, le secrétariat de l'OMC a organisé un atelier intitulé « **L'Aide pour le commerce à l'appui de la stimulation de la production agricole et de l'agro-industrie, de la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance et du commerce** ». Cet atelier a mis en lumière l'importance de l'aide pour le commerce en **soutien à l'agriculture qui a atteint 7,7 milliards USD en 2021, dont 38 % en direction des PMA et 49 % de l'Afrique**. Les panélistes ont insisté sur l'importance de la facilitation des échanges et **la nécessité d'améliorer les rendements agricoles grâce aux technologies**.

Le Comité Commerce et Développement a mis l'accent sur la baisse des flux financiers de l'aide pour le commerce, bien que l'APD, dans son ensemble, ait continué de croître.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Selon l'étude provisoire de l'OCDE, l'APD a cru en 2021 et sa progression devrait se poursuivre en 2022 en raison d'une forte augmentation de l'aide pour les réfugiés. En revanche, l'aide pour le commerce a baissé de 22% en 2021, correspondant de façon approximative à la hausse de l'aide humanitaire et de l'aide dans le champ de la santé. **Le continent africain a été le plus soutenu en 2021 avec 40% de l'aide pour le commerce totale (36% en 2020) ; les PMA ont reçu quant à eux 28% de l'aide.**

Le Secrétariat a présenté le projet de questionnaire de suivi évaluation de l'aide pour le commerce qui vise à refléter la manière dont le commerce est « intégré » dans les stratégies de développement.

Les journées «Coton» organisées dans le cadre du Comité Agriculture en session extraordinaire les 16 et 17 mai 2023

Les **“journées du coton de l'OMC”** organisées conjointement par l'OMC et les pays du C4 (**Mali, Bénin, Burkina Faso, Tchad**) qui se sont tenues les 16 et 17 mai ont permis d'observer les tendances du marché et de constater **la baisse de la production et de la consommation de coton pour la campagne 2022-2023**, en raison des **conditions climatiques** (sécheresse, inondation), de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat, mais également de l'infestation de la **Jasside en Afrique de l'ouest**, responsable d'une chute de 30 à 50% de la production dans certains pays d'Afrique de l'ouest.

Le potentiel de la filière textile en Afrique est de plus en plus étudié. **L'importante population, la soutenabilité de la production, l'existence de préférences commerciales sont des atouts que l'Afrique pourrait exploiter pour tirer davantage de valeur ajoutée de la filière**. Elle devra pour

cela faire face à de nombreux défis tels le manque d'infrastructures et la formation du personnel. Le mémorandum d'accord FIFA-OMC (signé en septembre dernier) vise justement à aider au développement de la filière dans les pays du C4. **La prochaine Journée mondiale du coton qui se déroulera au siège de l'Organisation des Nations Unis pour le Développement industriel (ONUDI)** en octobre prochain s'attachera à débattre du développement de la filière.

Les montants engagés en direction de projets de développement de la filière coton ont augmenté de 225 à 260 millions USD ; **l'Agence française de développement (AFD) étant un acteur important dans le financement de ces projets.**

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Premier examen de politique commerciale du Libéria - 24 et 26 mai 2023

Le premier examen de politique commerciale du Libéria s'est déroulé les 24 et 26 mai 2023. Pour rappel, le Libéria est devenu Membre de l'OMC en 2016, après presque dix ans de négociations.

En l'espèce, l'examen de politique commerciale a été réalisé sur la base d'un rapport fourni par le Secrétariat et d'un rapport fourni par le gouvernement libérien. Des questions écrites ont été posées avant la séance. Pour cet examen, elles étaient au nombre de 111, soumises par sept délégations. De plus, des questions ont été posées par les Membres en séance.

elinor.vandeveld-de-corbeaux@dgtrésor.gouv.fr

Au cours de la séance, les Membres ont félicité le Libéria **pour la résilience de son économie (alors que le pays a été touché par les épidémies d'Ebola et de Covid-19), sa participation à l'initiative conjointe relative à facilitation de l'investissement pour le développement et au Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres ainsi que sur ses efforts en faveur du multilatéralisme**. Ils ont encouragé le Libéria à recourir à **l'assistante technique, en particulier dans le cadre de son obligation de notifications (pour laquelle le pays présente du retard)**. Les Membres ont aussi soulevé des interrogations relatives à la transparence dans les secteurs minier et forestier et l'application de certains tarifs NPF.

Dialogue informel sur la pollution plastique - 25 mai 2023

La troisième réunion plénière du dialogue sur les plastiques en 2023 s'est déroulée la semaine précédant la deuxième session du Comité intergouvernemental de négociations (CIN) qui se tiendra à Paris du 29 mai au 2 juin 2023.

Les coordonnateurs du dialogue (Australie, Barbade, Chine, Equateur, Maroc) ont insisté sur l'importance des travaux effectués dans le cadre de ce dialogue, qui ont débuté en novembre 2021. Ils ont présenté un « **projet zéro** » des éléments de résultats, composé des lignes directrices et des priorités partagées par les Membres afin de lutter contre la pollution plastique.

Différents principes issus des résultats du dialogue ont été inclus dans ce projet: (i) la collaboration avec d'autres organisations internationales afin de bénéficier de leur expertise et éviter la duplication des travaux (en particulier l'Organisation des Nations-Unies ainsi que l'Organisation

mondiale des Douanes); (ii) la prise en compte des spécificités des pays en développement et des pays les moins avancés; (iii) l'ouverture de ce dialogue ainsi que sa transparence. Les Membres ont ainsi pu faire part de leurs remarques préliminaires sur ce document.

La séance s'est conclue par l'intervention de **trois présentations techniques** réalisées par l'Organisation Internationale pour le Bambou et le Rotin (INBAR), l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le réseau d'organisations d'intérêt public International Pollutants Elimination Network (IPEN). Elles ont notamment abordé les substituts aux plastiques en bambou, l'utilisation du plastique dans le domaine agricole ainsi que la présentation d'un rapport réalisé par IPEN relatif aux chiffres cachés du commerce des plastiques.

elinor.vandeveld-de-corbeaux@dgtrésor.gouv.fr

Règlement des différends

Réunion de l'Organe de règlement des différends du 30 mai 2023

A la demande l'Indonésie, **l'ORD a établi un groupe spécial dans l'affaire l'opposant à l'UE au sujet des droits compensateurs appliqués par cette dernière aux importations de produits en acier inoxydable laminés à froid.**

Sont en cause en l'espèce des subventions dites « transnationales ». La notion de « subventions transnationales » vise la situation dans laquelle un Etat (en l'occurrence la Chine) utilise un autre Etat ou une zone économique spéciale (ici l'Indonésie) comme intermédiaire pour octroyer sa subvention afin de ne pas être visé par une mesure anti-subsidie. Il s'agit d'une pratique de contournement des disciplines de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC). L'approche retenue par l'UE dans une telle situation consiste à attribuer la responsabilité de la subvention à un Etat, nonobstant la dissociation territoriale entre l'Etat subventionnant et l'entreprise subventionnée, par une

interprétation conjointe de l'Accord SMC ainsi que le projet d'articles de la Commission du droit international sur les faits internationalement illicites (2001).

Une quinzaine de Membres se sont portés tierces parties dans ce différend (Etats-Unis, Royaume-Uni, Japon, Corée, Brésil, Canada, Chine, Singapour, Thaïlande, Turquie, Argentine, Russie, Ukraine et Inde).

L'Inde a fait appel contre le rapport du groupe spécial rendu dans l'affaire portée devant l'OMC par le Japon sur les droits de douane imposés par l'Inde sur certains produits des technologies de l'information et de la communication. Ces mesures indiennes ont été jugées incompatibles avec le GATT de 1994, car elles ne correspondent pas aux droits consolidés (à 0%) figurant dans la liste d'engagements de l'Inde annexée au GATT de 1994, telle que modifiée à la suite de son accession à

l'accord sur les technologies de l'information (ATI) en mars 1997.

S'agissant des deux autres affaires connexes (l'UE et Taiwan ont également porté plainte contre ces mesures indiennes), les parties poursuivent les discussions en vue de trouver une solution mutuellement acceptable sur la base des rapports diffusés aux Membres le 27 avril 2023.

Dans l'affaire relative à la réglementation turque exigeant la localisation de la production de certains médicaments sur le territoire national aux fins de la prise en charge par la Sécurité sociale, l'UE a fait valoir devant l'ORD qu'elle estimait que la Turquie ne s'était pas encore complètement mise en conformité avec les recommandations des arbitres rendues en appel le 22 juillet 2022 alors que le délai raisonnable de mise en conformité a expiré le 27 avril dernier.

La Turquie a répondu que, malgré un certain nombre de difficultés, dont celles exceptionnelles liées au tremblement de terre, elle avait pris des mesures de mise en conformité telle que **l'adoption et la publication du nouveau règlement portant remboursement des médicaments**. Ces mesures démontraient son sérieux et sa volonté de se mettre en conformité avec les conclusions des arbitres.

Enfin, **un point d'étape a été effectué sur le processus informel de discussions sur la réforme du règlement des**

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

différends par le délégué permanent adjoint du Guatemala, intervenant en son nom propre. Depuis le 31 mars 2023, date du précédent rapport présenté à l'ORD, 57 réunions ont été organisées sous différents formats (sessions plénières, réunions thématiques de suivi, réunions en petits groupes, sessions d'information et réunions bilatérales) dont il ressort quelques avancées. En effet, chacune des 70 propositions soumises par les Membres initialement placées dans un tableau rouge a été discutée et figure désormais dans un tableau jaune sous la forme de propositions plus détaillées et élaborées sur chacun des sujets identifiés. Sur certains de ces sujets, les Membres commençaient à identifier des solutions pratiques susceptibles de servir de base pour une discussion fondée sur un texte à compter de la rentrée prochaine. D'ici là, un programme intense de réunions en juin et en juillet était prévu, car « le temps presse » pour parvenir à une solution d'ici la 13^{ème} Conférence ministérielle.

Certains Membres ont critiqué ce processus informel au motif que celui-ci n'était pas suffisamment transparent et inclusif et pour regretter le rythme des réunions qui ne permettait pas aux petites délégations d'y participer, tandis que d'autres, dont l'UE, ont salué les efforts du délégué du Guatemala pour assurer un processus transparent et inclusif et insisté sur le fait que le rythme soutenu de réunions était justifié par l'objectif de parvenir à un résultat lors de la 13^{ème} Conférence ministérielle.

ACTIVITÉS DE LA FRANCE A L'OMC

Journée d'accueil des stagiaires du Programme franco-irlandais de stages pour les missions - 12 mai 2023

Comme chaque année, la Délégation permanente a organisé, en collaboration avec la Délégation irlandaise, **une journée d'accueil des stagiaires du programme franco-irlandais de stages pour les missions**.

Les stagiaires de 22 pays en développement et pays moins avancés ont assisté à une présentation des délégations française et irlandaise par le Délégué permanent français Etienne Oudot de Dainville ainsi que la Déléguée

permanente adjointe irlandaise, Clare McNamara. Elle a été suivie par un moment d'échanges qui a porté sur les différentes négociations en cours à l'OMC. Les conseillères agricoles irlandaise et française, Jane Dempsey et Maria Cosme, ont ensuite organisé une table-ronde sur les normes sanitaires et phytosanitaires à l'OMC.

La France souhaite un très bon stage à ces collègues qui seront accueillis à Paris au second semestre 2023.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr



Photo source DP France OMC

Mois de juin 2023 - Réunions connues à ce jour

1

Atelier avec les organisations intergouvernementales - Programme de travail sur le commerce électronique
Commerce des biens à l'ère du numérique : expérience du secteur privé

2

Réunion informelle - Comité du commerce des aéronefs civils
Atelier avec les organisations intergouvernementales - Programme de travail sur le commerce électronique
7ème Évaluation du MEPC - Séance d'information

5

Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation
Organe d'examen des politiques commerciales - Union européenne

6

Comité des règles d'origine
Réunion informelle - Comité de l'agriculture
Règles NG (FS) - Petit groupe 1
Séance d'experts de l'ACO sur le financement des importations
Règles NG (FS) - Petit groupe 2

7

Organe d'examen des politiques commerciales - Union européenne
Comité des marchés publics
Règles NG (FS) - Petit groupe 3
Comité du commerce et du développement - Session extraordinaire
Réunion informelle - Comité des marchés publics

8

Groupe de travail de l'ACO sur la sécurité alimentaire
Réunion ouverte à tous les Membres - Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
Réunion informelle de l'Organe d'examen des politiques commerciales
Règles NG (FS) - Petit groupe 4
Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)

9

7ème Évaluation du MEPC - Séance d'information
Réunion informelle - Groupe de travail des entreprises commerciales d'Etat
Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation

12

Comité du commerce et de l'environnement
Conseil du commerce des services

13

Semaine du commerce et de l'environnement
Conseil du commerce des services
Information et expérience - Séances de partage sur la COVID-19 et le commerce des services - Services de transport et de logistique

14

Semaine du commerce et de l'environnement
Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
CTFS - Séminaire thématique

15

Semaine du commerce et de l'environnement
Comité de la facilitation des échanges
Comité du commerce des services financiers
Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
Comité des engagements spécifiques

16

Semaine du commerce et de l'environnement
Comité de la facilitation des échanges

19

Dixième réunion spéciale du Comité OTC sur les procédures d'échange de renseignements entre les points d'information

20

Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres
Session thématique OTC sur la coopération en matière de réglementation entre les Membres - Produits numériques
Session thématique OTC sur la coopération réglementaire entre les Membres - Cybersécurité

21

Comité des obstacles techniques liés au commerce

22

Comité des obstacles techniques liés au commerce
Les PMA et le système commercial multilatéral

23

Comité des obstacles techniques liés au commerce

27

Réunion informelle - Comité de l'agriculture
Groupe de travail informel sur les MPME
Comité de l'agriculture

28

Comité de l'agriculture

30

Organe de règlement des différends

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE
Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES
Parution le 02/06/2023

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau - 1209 Genève - Suisse
Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique
Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>